

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-95

OBJET : Création des durées d'amortissement des immobilisations affectants le budget principal (M14) et les budgets annexes eau – assainissement (M49)

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 6 juin 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LEBEAU Pierre |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DEGRASSAT Alain | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DELECROIX Pierre-Michel | - MARTINEAU Pascal |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - MEDINA Marc |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - OUDINET Michel |
| - BENSOUSSAN Éric | - FACCHINI Monique | - PANNETIER Gilles |
| - BERRIOS Sylvain | - FAUTRE Christian | - PARRAIN Mary France |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILHAC Benoît | - PETTENI Henri |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PIO Régis |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - ROESH Germain |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CARREZ Gilles | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - JEANNE Laurent | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - KARACA Sengul | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - VOGUET Jean-François |
| - CHETARD Catherine | - LE BIDEAU Dominique | |
| - CIPRIANO Philippe | - LE GUILLOU Patrick | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur DOSNE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur ROESH Germain
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAYIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-95-DE
Date de réception préfecture :
16/06/2016

ABSENTS NON REPRESENTES :

- CAMBON Christian
- LACHELACHE Nassim
- RISPAL Yoann
- SEMO Igor
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 84 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-95-DE
Date de réception préfecture :
16/06/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS-EST-MARNE&BOIS

SEANCE DU 6 JUIN 2016

OBJET: Création des durées d'amortissement des immobilisations affectants le budget principal (M14) et les budgets annexes eau – assainissement (M49)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leur groupement et aux établissements publics locaux qui leurs sont rattachés, complètent les règles d'amortissement de certaines immobilisations,

VU l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

CONSIDERANT La nécessité de créer des durées d'amortissement des immobilisations affectants le budget principal (M14) et les budgets annexes eau – assainissement (M49), de l'établissement public territorial de ParisEstMarne&Bois.

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE La création des durées d'amortissement, ci-dessous, applicables au budget principal (M14) ainsi qu'aux budgets annexes eau et assainissement (M49) :

Compte : 139

Catégorie d'immobilisation : Subvention d'équipement

Durée d'amortissement : 15 ans

Compte : 2031

Catégorie d'immobilisation : Frais d'études

Durée d'amortissement : 5 ans

Compte : 2032

Catégorie d'immobilisation : Frais de recherche et de développement

Durée d'amortissement : 5 ans

Compte : 20414

Catégorie d'immobilisation : Subventions d'équipement versées – communes

Durée d'amortissement : 15 ans

Compte : 2051

Catégorie d'immobilisation : Brevets, licences, logiciels

Durée d'amortissement : 5 ans

Compte : 21318

Catégorie d'immobilisation : Autres bâtiments publics

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-95-DE Date de réception préfecture : 16/06/2016

Durée d'amortissement : 15 ans

Compte : 2121

Catégorie d'immobilisation : Plantations d'arbres

Durée d'amortissement : 10 ans

Compte : 2132

Catégorie d'immobilisation : Immeubles productifs de revenus

Durée d'amortissement : 30 ans

Compte : 2141

Catégorie d'immobilisation : Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition – constructions sur sol d'autrui

Durée d'amortissement : 15 ans

Compte : 21538

Catégorie d'immobilisation : Réseaux informatiques – autres réseaux

Durée d'amortissement : 15 ans

Compte : 21568

Catégorie d'immobilisation : Matériels et outillages d'incendie

Durée d'amortissement : 10 ans

Compte : 21571

Catégorie d'immobilisation : Matériels roulants de voirie

Durée d'amortissement : 15 ans

Compte : 21578

Catégorie d'immobilisation : Matériels et outillages de voirie

Durée d'amortissement : 6 ans

Compte : 2158

Catégorie d'immobilisation : Autres installations – matériels et outillages techniques

Durée d'amortissement : 10 ans

Compte : 217

Catégorie d'immobilisation : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition

Durée d'amortissement : 10 ans

Compte : 217532

Catégorie d'immobilisation : Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition des concernant les réseaux d'assainissement

Durée d'amortissement : 50 ans

Compte : 217538

Catégorie d'immobilisation : immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition concernant les autres réseaux

Durée d'amortissement : 50 ans

Compte : 2182

Catégorie d'immobilisation : Véhicules légers

Durée d'amortissement : 5 ans

Compte : 2182

Catégorie d'immobilisation : Véhicules d'exploitation

Durée d'amortissement : 10 ans

Compte : 2183

Catégorie d'immobilisation : Matériels de bureau

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-95-DE Date de réception préfecture : 16/06/2016

Durée d'amortissement : 6 ans

Compte : 2183

Catégorie d'immobilisation : Matériels informatiques

Durée d'amortissement : 3 ans

Compte : 2184

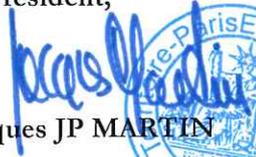
Catégorie d'immobilisation : Mobilier de premier équipement

Durée d'amortissement : 10 ans

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,


Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-95-DE
Date de réception préfecture :
16/06/2016